



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT MODIFICATION  
D'EMPLACEMENT D'UN PANNEAU  
D'AGGLOMERATION.**

Arrêté de police N° 61/2018 du 08 août 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de la route,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié  
par des arrêtés subséquents,  
Considérant qu'il convient de modifier l'implantation du panneau  
d'agglomération sur la route Départementale 13A rue Marc Lanvin.

**ARRETE**

**Article 1** *Le panneau d'agglomération de la commune situé sur la route  
départementale 13A est avancé au point de repère PR 0+0760.*

**Article 2** *Ampliation du présent arrêté sera transmise à :*

- *Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police  
de DOUAI*
- *Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble.*
- *Monsieur le Responsable de la subdivision Départementale  
d'Orchies.*

*Fait à GUESNAIN  
Le 08 août 2018*

*Le Maire,  
Maryline Lucas*

